

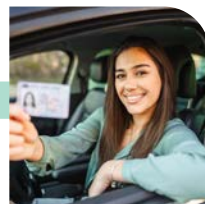
A photograph of two young women smiling and looking towards the right. The woman on the left is a Black woman with dark hair, wearing a light blue hoodie. The woman on the right is a white woman with long blonde hair, wearing a brown puffer jacket. They are outdoors, with a blurred background.

**GUIDE DES AIDES  
POUR LES JEUNES  
SUR CÔTE LANDES NATURE**

# LES AIDES POSSIBLES SUR CÔTE LANDES NATURE

- 1** AIDES AU PERMIS 3-4
  - 2** AIDES AU BAFA 5-6
  - 3** AIDES AU BAFD 7-8
  - 4** AIDES AU BNSSA & À LA MOBILITÉ 8-9
  - 5** AIDES AU LOGEMENT 10
  - 6** AIDES A LA FORMATION & EMPLOI 11
  - 7** AIDE POUR UNE MUTUELLE ÉTUDIANTE 12
- 

## LES CONDITIONS



### COMMUNE DE CASTETS



- Résider sur la commune
- Avoir entre 15 et 20 ans
- Être inscrit dans une auto-école du Département
- Réaliser un engagement citoyen de 10H dans une association ou un service communal
- **Aide de 50 €**

**Les contacts :** 05 58 89 40 09 / [mairie@castets.fr](mailto:mairie@castets.fr)  
[www.castets.fr](http://www.castets.fr)

### COMMUNE DE LEON



- Résider sur la commune
- Avoir entre 15 et 30ans
- Être inscrit à l'auto-école de Léon
- Réaliser un engagement citoyen de 20h dans une association ou un service de la commune, un mandat de conseiller municipal des Jeunes et des enfants
- **Aide de 200€**

**Les contacts :** 05 58 49 20 00 / [mairie@leon.fr](mailto:mairie@leon.fr)  
[www.leon.fr](http://www.leon.fr)

### COMMUNE DE LIT-ET-MIXE



- Résider sur la commune
- Avoir entre 15 et 30 ans
- Être inscrit dans une auto-école du Département
- Réaliser un engagement citoyen de 20H dans une association ou un service communal
- **Aide de 150 €**

**Les contacts :** 05 58 42 83 10 / [mairie@lit-et-mixe.com](mailto:mairie@lit-et-mixe.com)  
[www.lit-et-mixe.com](http://www.lit-et-mixe.com)

## LES CONDITIONS



### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÔTE LANDES NATURE



- Résider sur la Communauté de communes
- Avoir entre 15 et 20 ans
- Être inscrit dans une école du Département
- Réaliser un engagement citoyen de 20h dans une association ou un service intercommunal
- **Aide de 200€**

Les contacts : 06 70 68 63 66 / [infojeunes@cc-cln.fr](mailto:infojeunes@cc-cln.fr)  
[www.cc-cln.fr](http://www.cc-cln.fr)



Les associations du territoire  
partenaires  
(liste non-exhaustive)

***Cliquez ici***

## LES CONDITIONS

### DÉPARTEMENT DES LANDES

- Résider sur le Département
- Avoir entre 15 et 30 ans
- Avoir réalisé un engagement parmi :
  1. Un service civique
  2. Un service volontaire européen d'au moins 6 mois
  3. Un mandat de conseiller municipal / communautaire des jeunes et des enfants
  4. Un mandat au sein d'une Association Temporaire d'Enfants Citoyens (ATEC) ou d'une Junior Association
  5. Réaliser un engagement bénévole de 40h minimum durant au moins 2 mois dans une association ou un service communal/ intercommunal après accord préalable du Conseil départemental



**A noter : les heures réalisées dans le cadre des aides communales / intercommunales peuvent être prises en compte.**

- **Aide de 450 € (dans le cadre d'un cumul des aides de 700€ max)**

### RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

- Résider sur la Région N.A
- Avoir entre 17 et 25 ans
- Issu d'un niveau Bac ou Infra-Bac
- Diplômé de la filière professionnelle ou agricole
- Être en situation d'insertion professionnelle suivi par une mission locale
- Scolarisé en établissement régional d'enseignement adapté (EREA)
- En contrat d'engagement de service civique
- Sous conditions de ressources



# LES AIDES AU BAFA

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) sont des diplômes qui permettent d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs.

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÔTE LANDES NATURE



- Résider sur le territoire
- Avoir au minimum 16 ans
- Participer aux sensibilisations baby-sitting
- **Aide de 200 euros**

**Les contacts :** 06 70 68 63 66 / [infojeunes@cc-cln.fr](mailto:infojeunes@cc-cln.fr)

## LE DÉPARTEMENT



- Résider sur le Département
- Avoir entre 15 et 30 ans
- Avoir réalisé un engagement parmi :
  1. Un service civique
  2. Un service volontaire européen d'au moins 6 mois
  3. Un mandat de conseiller municipal / communautaire des jeunes et des enfants
  4. Un mandat au sein d'une Association Temporaire d'Enfants Citoyens (ATEC) ou d'une Junior Association
  5. Réaliser un engagement bénévole de 40h minimum durant au moins 2 mois dans une association ou un service communal/ intercommunal après accord préalable du Conseil départemental
- **Aide de 200 €**

**Les contacts :** 05 58 05 40 40 / [engagement-bafa@landes.fr](mailto:engagement-bafa@landes.fr)  
[www.messervices.landes.fr](http://www.messervices.landes.fr)

A noter : les heures réalisées dans le cadre des aides communales / intercommunales peuvent être prises en compte.

En réalisant les heures de l'aide au permis, vous débloquez également l'aide au BAFA du Département.

# LES AIDES AU BAF

## RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE



- Si revenu inférieur à 12 000€/part fiscale
- Avoir entre 16 et 30 ans
- **Aide de 200 euros**

Les contacts : 05 49 38 49 38 / [les-aides.nouvelle-aquitaine.fr](http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr)

## CAF DES LANDES



- Pas de conditions de revenus
- **Aide de 200 euros**

[www.caf.fr](http://www.caf.fr) / Aides et démarches > Mes démarches > Faire une demande de prestation

## CNAS



- Pour les enfants des fonctionnaires territoriaux dont la collectivité est affiliée au CNAS
- Jusqu'à 25 ans de l'année civile
- **105 euros par session de formation**

[www.cnas.fr](http://www.cnas.fr)

## ETAT



- Avoir validé un service civique
- **Aide de 100 euros**

[www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R65870](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R65870)

# LES AIDES AU BAFD

Le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur permet d'encadrer, à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs.

## LE DÉPARTEMENT



- Résider sur le Département
- Avoir entre 15 et 30 ans
- Avoir réalisé un engagement parmi :
  1. Un service civique
  2. Un service volontaire européen d'au moins 6 mois
  3. Un mandat de conseiller municipal / communautaire des jeunes et des enfants
  4. Un mandat au sein d'une Association Temporaire d'Enfants Citoyens (ATEC) ou d'une Junior Association
  5. Réaliser un engagement bénévole de 40h minimum durant au moins 2 mois dans une association ou un service communal/ intercommunal après accord préalable du Conseil départemental
- **Aide de 250€**

A noter : les heures réalisées dans le cadre des aides communales / intercommunales peuvent être prises en compte.

En réalisant les heures de l'aide au permis, vous débloquez également l'aide au BAFD du Département.



## RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

- Si revenu inférieur à 12 000€/part fiscale
- Avoir entre 16 et 30 ans
- **Aide de 400 euros**

Les contacts : 05 49 38 49 38 / [les-aides.nouvelle-aquitaine.fr](http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr)



# LES AIDES AU BAFD



## CAF DES LANDES

- Pas de conditions de revenus
- **Aide de 200 euros**

[www.caf.fr](http://www.caf.fr) / Aides et démarches >  
Mes démarches > Faire une demande de prestation



## ETAT

- Avoir validé un service civique
- **Aide de 100 euros**

[www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R65870](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R65870)

# LES AIDES AU BNSSA

Le Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) permet d'assurer la surveillance des baignades ouvertes gratuitement au public, aménagées et autorisées et sous certaines conditions, celles d'établissements d'accès payant. Diplôme accessible à partir de 17 ans.

## LE DÉPARTEMENT



- Résider sur le Département
- Avoir entre 15 et 30 ans
- Avoir réalisé un engagement parmi :
  1. Un service civique
  2. Un service volontaire européen d'au moins 6 mois
  3. Un mandat de conseiller municipal / communautaire des jeunes et des enfants
  4. Un mandat au sein d'une Association Temporaire d'Enfants Citoyens (ATEC) ou d'une Junior Association
  5. Réaliser un engagement bénévole de 40h minimum durant au moins 2 mois dans une association ou un service communal/ intercommunal après accord préalable du Conseil départemental
- **Aide de 200 €**

**Les contacts :** 05 58 05 40 40 / [engagement-bnssa@landes.fr](mailto:engagement-bnssa@landes.fr)  
[www.messervices.landes.fr](http://www.messervices.landes.fr)

# LES AIDES AU BNSSA

---

## RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE



- Si revenu inférieur à 12 000€/part fiscale
- Avoir entre 16 et 30 ans
- **Aide de 150 euros BNSSA piscine**
- **Aide de 400 euros pour un BNSSA milieux naturels**

Les contacts : 05 49 38 49 38 / [les-aides.nouvelle-aquitaine.fr](http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr)

## CAF DES LANDES



- Si âgé de moins de 25 ans
- **Aide de 200 euros**
- Si âgé de plus de 25 ans, il faut avoir un quotient familial inférieur à 820 euros
- **Aide de 200 euros**

[www.caf.fr](http://www.caf.fr) / Aides et démarches >  
Mes démarches > Faire une demande de prestation

# LES AIDES À LA MOBILITÉ

---



## Landes Insertion Mobilité

51 rue de l'écloserie  
40465 Pontonx-sur-Adour

Tél. 07 83 88 00 98  
[audrey.plateforme@landesinsertionmobilite.fr](mailto:audrey.plateforme@landesinsertionmobilite.fr)

[landesinsertionmobilite.fr](http://landesinsertionmobilite.fr)



# LES AIDES AU LOGEMENT



## Agence Départementale d'Information sur le Logement

Caserne Bosquet  
125 rue Martin Luther King  
40000 Mont-de-Marsan  
Tél. 05 58 46 58 58

Antenne de Dax  
Immeuble le Rubens  
(3ème étage)  
14 avenue du Sablar  
40100 Dax  
Tél. 05 58 91 00 11  
[www.adil40.fr](http://www.adil40.fr)

## **ACTION** **Logement**

### Action Logement Landes

1617 avenue de Villeneuve  
40000 Mont-de-Marsan  
Tél. 05 58 05 72 00



Crous de Bordeaux  
18 rue du Hamel  
33800 Bordeaux  
Tél. 09 72 59 65 33



### Maillâges

Tél. 07 69 15 33 81 - 09 84 58 12 67  
[associationmaillages@gmail.com](mailto:associationmaillages@gmail.com)



### Résidence Habitat Jeunes

[www.habitatjeunes.org](http://www.habitatjeunes.org)  
Rends-toi sur la carte  
interactive pour trouver la  
résidence ou le service qui  
te convient.



### FTJ Nelson Mandela

8 bis rue du Général  
Lasserre  
40000 Mont-de-Marsan  
Tél. 05 58 06 83 84



### Espace France services

364 avenue Jean-Noël Serret  
40260 Castets  
[franceservices@cc-cln.fr](mailto:franceservices@cc-cln.fr)  
Tél. 05 58 35 27 65

## Les liens utiles



CAF des Landes



Action Logement



Boussole des Jeunes

# LES AIDES A LA FORMATION & EMPLOI



## Mission Locale des Landes

### Antenne de Dax

Résidence le Rubens  
14 avenue du Sablar  
40100 Dax  
Tél. 05 58 90 93 93

[www.missionlocaledeslandes.fr](http://www.missionlocaledeslandes.fr)



RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine

## Région Nouvelle- Aquitaine

Service relations  
aux usagers -  
Direction Formation  
Professionnelle et  
Apprentissage  
Tél. 05 49 38 49 38

[www.les-aides.nouvelle-aquitaine.fr](http://www.les-aides.nouvelle-aquitaine.fr)



## Info Jeunes

272 avenue Jean-Noël Serret  
40260 Castets  
Tél. 06 70 68 63 66  
[infojeunes@cc-cln.fr](mailto:infojeunes@cc-cln.fr)

[www.cc-cln.fr](http://www.cc-cln.fr)



Département  
des Landes

## Accompagnement pour l'emploi des jeunes (AEJ XL)

### Antenne de Dax

Tél. 06 16 61 54 43  
[delphine.doux@landes.fr](mailto:delphine.doux@landes.fr)

[www.landes.fr/aej-xl](http://www.landes.fr/aej-xl)



## Espace France services

364 avenue Jean-Noël Serret  
40260 Castets  
[franceservices@cc-cln.fr](mailto:franceservices@cc-cln.fr)  
Tél. 05 58 35 27 65



## NOMAD - Maison des saisonniers

2 avenue de la gare  
40200 Mimizan  
[nomadsaison@payscotedargent.com](mailto:nomadsaison@payscotedargent.com)  
Tél. 05 58 09 43 61



## France Travail Landes

### Antenne de Dax

8 rue des Frênes  
40100 Dax

### Antenne de Parentis-en-Born

113 allée Malicheck  
40160 Parentis-en-Born

### Antenne de

### Saint-Vincent-de-Tyrosse

2 allée des Pyrénées  
40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse

Tél. 09 72 72 39 49  
[www.francetravail.fr](http://www.francetravail.fr)

# LES AIDES À LA MUTUELLE ÉTUDIANTE



L'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur rend obligatoire l'affiliation à la Sécurité sociale étudiante.

La souscription à une complémentaire n'est pas systématique. Elle est pourtant indispensable pour avoir accès aux soins courants de base (consultation du médecin traitant, pharmacie, hospitalisations et actes de prévention bucco-dentaire).

- Réservée aux étudiants landais boursiers
- Ne pas bénéficier d'une couverture santé complémentaire solidaire
- Ne pas bénéficier d'une mutuelle parentale
- Prise en charge jusqu'à 100 euros de la souscription à une mutuelle étudiante
- Faire la demande d'aide sur [messervices.landes.fr](https://messervices.landes.fr)

**Les contacts :** 05 58 05 40 40 / [etudes-mutuelle@landes.fr](mailto:etudes-mutuelle@landes.fr)

+ d'infos



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÔTE LANDES NATURE  
272 avenue Jean-Noël Serret - 40260 CASTETS  
[infojeunes@cc-cln.fr](mailto:infojeunes@cc-cln.fr) / 06.70.68.63.66

\*Sous réserve de modifications des dispositifs - pensez à consulter les sites internet